



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES
DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION ET DES LIBERTES PUBLIQUES
Bureau des droits à conduire / Professions réglementées

☎ 04.68.51.68.11 mail : laurent.sarda@pyrenees-orientales.gouv.fr mise à jour : 31/01/2017

DEMANDE D'AGREMENT (AUTO ECOLE)

- Création Renouvellement Extension (nouvelle catégorie enseignée)
 Changement de représentant légal (1)

CADRE A REMPLIR PAR L'EXPLOITANT

NOM NAISSANCE : PRENOM : EPOUSE:.....

SEXE : NE(E) LE : _/.../... A : DEPT:.....

ADRESSE PERSONNELLE

N° DE TELEPHONE : adresse mail :

DEMANDE POUR UNE EXPLOITATION (1) : personnelle représentant légal de personne morale

ADRESSE DE L'EXPLOITATION :

..... NOM DE L'EXPLOITATION :

SUPERFICIE DE L'EXPLOITATION :

ENSEIGNANT(S) AFFECTE(S) A LA CONDUITE :

Nom : prénom : date de naissance : _/_/_ Lieu de domicile :

Nom : prénom : date de naissance : _/_/_ Lieu de domicile :

Nom : prénom : date de naissance : _/_/_ Lieu de domicile :

Nom : prénom : date de naissance : _/_/_ Lieu de domicile :

Nom : prénom : date de naissance : _/_/_ Lieu de domicile :

ACTIVITE(S) EXERCEE(S) PAR L'ETABLISSEMENT : (1)

AM A1 A2 A B/B1 AAC BE C/C1 CE D/D1 DE

LE SOUSSIGNE DECLARE SUR L'HONNEUR :

- L'EXACTITUDE DES RENSEIGNEMENTS SUSMENTIONNES.

- AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU FAIT QUE L'AGREMENT EST DELIVRE SANS PREJUDICE DU RESPECT DES NORMES PREVUES POUR LES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

A le _/_/_/_____
SIGNATURE

(1) Cochez la ou les cases correspondantes

Fournir toutes les pièces énumérées au verso de cette page.

Pièces à fournir dans les cas de création ou renouvellement d'agrément :

Documents personnels du demandeur :

- Le présent formulaire rempli par vos soins, daté et signé.
- 1 lettre manuscrite de demande d'agrément.
- 1 copie recto-verso de la carte d'identité (ou de séjour) du demandeur. (être âgé d'au moins 23 ans)
- 1 copie du justificatif de domicile du demandeur.
- 1 copie recto-verso du permis de conduire du demandeur.
- 1 photographie d'identité du demandeur.

Si vous êtes représentant(e) d'une personne morale :

- 1 extrait du registre du commerce et des sociétés daté de moins de trois mois.
- 1 exemplaire des statuts

En cas d'exploitation par une personne physique :

- 1 inscription au registre des métiers (D1).

La justification de la capacité à gérer un tel établissement en étant titulaire :

- soit d'un diplôme d'Etat ou d'un titre ou diplôme visé ou homologué de l'enseignement supérieur ou technologique d'un niveau égal ou supérieur au niveau III sanctionnant une formation juridique, économique, comptable ou commerciale ou d'un diplôme étranger d'un niveau comparable ;
- soit du certificat de qualification professionnelle de la branche professionnelle des services de l'automobile reconnu par arrêté du ministre chargé de la sécurité routière ;
- Soit d'une qualification professionnelle acquises à l'étranger suivant les conditions énoncées à l'article R213-2-1 du CDR.
- Soit de la formation agréée portant sur la gestion des établissements d'enseignement de la conduite, suivie avant le 1^{er} juillet 2016, conformément à l'article 9 du décret n°2015-1537 du 25 novembre 2015. **En cas de demande de renouvellement d'agrément uniquement**, la copie de l'attestation de stage de réactualisation des connaissances du demandeur.

Par ailleurs :

La justification de la déclaration de la contribution économique territoriale ou, à défaut, une déclaration d'inscription à l'URSSAF.

NOTA: Le responsable légal de l'établissement doit satisfaire à tous les critères ci-dessus. En cas d'exploitation par une personne morale, il s'agit du gérant.

Documents concernant les véhicules:

- 1 copie recto-verso des cartes grises correspondant aux véhicules affectés à l'activité d'enseignement .
- 1 copie des attestations d'assurance couvrant les dommages pouvant résulter d'accidents causés aux tiers dans les conditions prévues par l'article L. 211-1 du code des assurances.

Pour les moyens de l'établissement :

- 1 copie du bail ou une attestation de propriété.
- 1 plan détaillé et descriptif des locaux de l'établissement. (sorties de secours, dispositions des salles, superficies)
- 1 localisation du site sur un plan de la commune.

Documents concernant les enseignants:

- 1 copie des autorisations d'enseigner en cours de validité ou le cas échéant de leur Autorisation Temporaire et Restrictive d'Exercer. (y compris du titulaire de l'agrément demandé)

L'établissement doit disposer de moyens matériels nécessaires à la formation en fonction du nombre d'élèves susceptibles d'être accueillis et des enseignements dispensés.

Pièces à fournir dans le cas d'une extension d'activité :

Le présent formulaire rempli par vos soins, daté et signé.

1 lettre manuscrite de demande d'extension d'activité.

1 copie recto-verso de la carte d'identité (ou de séjour) du demandeur.

1 copie recto-verso des cartes grises correspondant aux véhicules concernés.

1 copie des attestations d'assurance couvrant les dommages pouvant résulter d'accidents causés aux tiers dans les conditions prévues par l'article L. 211-1 du code des assurances.

1 copie des autorisations d'enseigner en cours de validité correspondant aux catégories demandées.

Pièces à fournir dans le cas d'un changement de représentant légal :

Le présent formulaire rempli par vos soins, daté et signé.

1 lettre manuscrite de demande d'agrément.

1 copie recto-verso de la carte d'identité (ou de séjour) du demandeur. (être âgé d'au moins 23 ans)

1 copie du justificatif de domicile du demandeur.

1 copie recto-verso du permis de conduire du demandeur.

1 photographie d'identité du demandeur.

1 extrait du registre du commerce et des sociétés daté de moins de trois mois.

1 exemplaire des statuts

La justification de la capacité à gérer un tel établissement en étant titulaire :

- Soit d'un diplôme d'Etat ou d'un titre ou diplôme visé ou homologué de l'enseignement supérieur ou technologique d'un niveau égal ou supérieur au niveau III sanctionnant une formation juridique, économique, comptable ou commerciale ou d'un diplôme étranger d'un niveau comparable ;

- Soit du certificat de qualification professionnelle de la branche professionnelle des services de l'automobile reconnu par arrêté du ministre chargé de la sécurité routière ;

- Soit d'une qualification professionnelle acquises à l'étranger suivant les conditions énoncées à l'article R213-2-1 du CDR.

- Soit de la formation agréée portant sur la gestion des établissements d'enseignement de la conduite, suivie avant le 1^{er} juillet 2016, conformément à l'article 9 du décret n°2015-1537 du 25 novembre 2015 accompagnée le cas échéant de la copie de l'attestation de stage de réactualisation des connaissances du demandeur.

.....

Délai de dépôt de dossiers:

RENOUVELLEMENTS D'AGREMENTS :

2 mois avant la date de fin de validité

EXTENSION D'ACTIVITE :

2 mois avant la date de début d'enseignement de la nouvelle activité

CHANGEMENT DE REPRESENTANT LEGAL :

15 jours suivant la décision

Je vous informe que les pièces que vous devez me transmettre pour obtenir l'agrément d'exploiter un établissement assurant, à titre onéreux, l'enseignement à la conduite automobile et la sécurité routière, servent de base à l'inscription d'informations dans un registre national informatisé dénommé « RAFAEL ». Par ailleurs, je vous indique que la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers nominatifs garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès de mes services.